

Demande de rente de survivant



1. Identité de la personne décédée

318.371



Dans quel pays résidait la personne décédée ?

1.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

1.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

1.3 Date de naissance

jj, mm, aaaa

1.4 Numéro AVS

756

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

1.5 Date de décès

jj, mm, aaaa

1.6 Sexe

- masculin
- féminin

1.8 Adresse

Rue no

NPA Localité

1.9 Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis :

Lieu d'origine / Canton

2. Identité de la personne présentant la demande

Dans quel pays résidez-vous ?

--

Veuillez utiliser le formulaire de la Caisse suisse de compensation à Genève www.zas.admin.ch

2.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

2.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

2.3 Date de naissance

jj, mm, aaaa	756
--------------	-----

2.6 Adresse

Rue	no
-----	----

NPA	Localité
-----	----------

Téléphone / Portable	Courriel
----------------------	----------

2.7 Si le formulaire est rempli par un(e) représentant(e), veuillez indiquer l'adresse du représentant.

Nom, rue, NPA, lieu

2.8 Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis :	Lieu d'origine / Canton
-----------------------------	-------------------------

2.9 Existe-t-il une curatelle ?

oui non

Si oui : Nom et adresse du curateur

Siège de l'autorité de protection de l'adulte

A joindre : Copie de l'acte de nomination du curateur et la description des obligations et des tâches

3. Orphelins**Droit à une rente d'orphelin**

Le droit à une rente pour enfant dure jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans révolus. Pour les enfants de plus de 18 ans qui suivent une formation, le droit subsiste jusqu'à la fin de la formation, mais au plus tard jusqu'à leur 25^e année. Il convient alors de joindre à la demande de rente le contrat d'apprentissage ou une attestation de l'établissement d'enseignement avec l'indication du début et la fin probable de la formation.

Droit à des bonifications pour tâches éducatives

Les assurés ont droit à une bonification pour tâches éducatives pour les années durant lesquelles ils ont exercé l'autorité parentale sur un ou plusieurs enfants jusqu'à 16 ans.

La bonification pour tâches éducatives attribuée pendant les années civiles de mariage est répartie par moitié entre les conjoints. Si les parents sont divorcés, ils joignent à la demande une copie du jugement de divorce si un ou plusieurs enfants étaient âgés de 16 ans ou moins au moment de l'entrée en force du jugement de divorce. Si les parents ne sont pas mariés, ils joignent à la demande la déclaration d'autorité parentale conjointe, ainsi que la convention réglant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives. Doivent également être jointes à la demande les décisions de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, ainsi que toutes les conventions écrites concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives qui modifient des conventions précédentes.

Si la caisse de compensation ne reçoit aucun document écrit concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives, celles-ci seront entièrement attribuées, à partir du 1^{er} janvier 2015, à la mère.

Remarque : Veuillez indiquer les noms de tous vos enfants (même de ceux qui ont plus de 16 ans).

Sélectionner autres avec « + »

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date de naissance	ev. date du décès
<input type="text"/>	<input type="text"/>

jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut	de la / du partenaire
<input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli	<input type="text"/>

Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.

Qui détient l'autorité parentale ?

- autorité parentale conjointe
- la mère
- le père

Votre enfant est-il/elle encore en formation ?

- oui
- non

Annexes pour les parents non mariés:

En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.

Annexes:

Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date de naissance	ev. date du décès
<input type="text"/>	<input type="text"/>

jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut	de la / du partenaire
<input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli	<input type="text"/>

Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.

Qui détient l'autorité parentale ?

- autorité parentale conjointe
- la mère
- le père

Votre enfant est-il/elle encore en formation ?

- oui
- non

Annexes pour les parents non mariés:

En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.

Annexes:

Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date de naissance	ev. date du décès
<input type="text"/>	<input type="text"/>

jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut	de la / du partenaire
<input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli	<input type="text"/>

Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.

Qui détient l'autorité parentale ?

- autorité parentale conjointe
- la mère
- le père

Votre enfant est-il/elle encore en formation ?

- oui
- non

Annexes pour les parents non mariés:

En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.

Annexes:

Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date de naissance	ev. date du décès
<input type="text"/>	<input type="text"/>

jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut	de la / du partenaire
<input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli	<input type="text"/>

Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.

Qui détient l'autorité parentale ?

- autorité parentale conjointe
- la mère
- le père

Votre enfant est-il/elle encore en formation ?

- oui
- non

Annexes pour les parents non mariés:

En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.

Annexes:

Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

4. Mariage(s) ou partenariat(s) enregistré(s) précédent(s) de la personne décédée

On entend par «mariage ou partenariat enregistré précédent» les relations dissoutes par la mort ou par une décision judiciaire.

4.1 Premier mariage ou partenariat précédent

Date du mariage/de l'inscription

jj, mm, aaaa

Motif de la dissolution

- veuf / veuve
- divorcé(e)
- partenariat enregistré dissous par le décès
- partenariat enregistré dissous judiciairement

depuis

jj, mm, aaaa

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

Tous les prénoms

indiquer aussi le nom de célibataire

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

Numéro AVS

756

jj, mm, aaaa

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

4.2 Deuxième mariage ou partenariat précédent

Date du mariage/de l'inscription

jj, mm, aaaa

Motif de la dissolution

- veuf / veuve
- divorcé(e)
- partenariat enregistré dissous par le décès
- partenariat enregistré dissous judiciairement

depuis

jj, mm, aaaa

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

Tous les prénoms

indiquer aussi le nom de célibataire

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

Numéro AVS

756

jj, mm, aaaa

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

5. Mariage(s) ou partenariat(s) enregistré(s) précédent(s) du veuf/de la veuve ou du/de la partenaire survivant(e)

On entend par «mariage ou partenariat enregistré précédent» les relations dissoutes par la mort ou par une décision judiciaire.

5.1 Premier mariage ou partenariat précédent

Date du mariage / de l'inscription

jj, mm, aa

Motif de la dissolution

- veuf / veuve
- divorcé(e)
- partenariat enregistré dissous par le décès
- partenariat enregistré dissous judiciairement

depuis:

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

Tous les prénoms

indiquer aussi le nom de célibataire

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

Numéro AVS

756

jj, mm, aaaa

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

5.2 Deuxième mariage ou partenariat précédent

Date du mariage / de l'inscription

jj, mm, aa

Motif de la dissolution

- veuf / veuve
- divorcé(e)
- partenariat enregistré dissous par le décès
- partenariat enregistré dissous judiciairement

depuis:

Données personnelles du / de la partenaire précédent(e)

Nom

Tous les prénoms

indiquer aussi le nom de célibataire

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

Numéro AVS

756

jj, mm, aaaa

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

6. Domicile et activité lucrative

Pour les ressortissants étrangers et les personnes qui ne possédaient pas la citoyenneté suisse durant toute la durée de leur activité professionnelle, les organes d'exécution de l'AVS ont besoin d'informations sur la durée de leur activité professionnelle et de leur séjour en Suisse pour définir précisément les périodes de cotisation suisses.

6.1 La personne décédée a-t-elle été domiciliée hors de Suisse ?

- oui
- non

Si oui :

de	à	Etat
----	---	------

jj, mm, aaaa jj, mm, aaaa

Dans quelle commune la personne décédée résidait-elle avant de quitter le pays ?

--	--

de	à	Etat
----	---	------

jj, mm, aaaa jj, mm, aaaa

Dans quelle commune la personne décédée résidait-elle avant de quitter le pays ?

--	--

6.2 La personne décédée a-t-elle travaillé hors de Suisse ?

oui non

Si oui :

de	à
----	---

jj, mm, aaaa jj, mm, aaaa

Genre d'activité	Etat
------------------	------

de	à
----	---

jj, mm, aaaa jj, mm, aaaa

Genre d'activité	Etat
------------------	------

6.3 Avez-vous été domicilié(e) hors de Suisse ?

oui non

de	à	Etat
----	---	------

jj, mm, aaaa jj, mm, aaaa		
---------------------------	--	--

A joindre : Pour les ressortissants étrangers et les personnes qui ne possédaient pas la citoyenneté suisse durant toute la durée de leur activité professionnelle en Suisse, joindre la copie du titre de séjour

6.4 Avez-vous travaillé hors de Suisse ?

oui non

de	à	Etat
----	---	------

--	--	--

6.5 Pour les ressortissants étrangers et les personnes qui ne possédaient pas la citoyenneté suisse durant toute la durée de leur séjour en Suisse.

Quand la personne décédée a-t-elle définitivement établi son domicile en Suisse ?

jj, mm, aaaa

A joindre : Veuillez joindre une copie de votre permis de séjour.

Avant de s'établir définitivement en Suisse, la personne décédée y a-t-elle exercé, de façon intermittente, une activité lucrative ?

oui non

Si oui :

de
jj, mm, aaaa

à
jj, mm, aaaa

Type d'autorisation de séjour

- | | |
|--------------|--------------|
| jj, mm, aaaa | jj, mm, aaaa |
|--------------|--------------|
- Premier choix
 - Deuxième choix
 - Troisième choix
- | | |
|--------------|--------------|
| jj, mm, aaaa | jj, mm, aaaa |
|--------------|--------------|
- Premier choix
 - Deuxième choix
 - Troisième choix

La personne décédée a-t-elle suivi des études en Suisse ?

oui non

7. Perception des prestations

7.1 Une demande de prestations AVS ou AI a-t-elle déjà été introduite ?

oui non

Pour la personne décédée ? oui non

Pour vous-même ? oui non

Pour des enfants ou des orphelins ? oui non

Si oui :

Office AI ou caisse de compensation

7.2 Une rente ou une allocation pour impotent de l'AVS ou de l'AI suisse est-elle versée actuellement ou a-t-elle été versée antérieurement ?

A la personne décédée ? oui non

A vous-même ? oui non

Pour des enfants ou des orphelins ? oui non

7.3 Quelle est la cause du décès de la personne décédée ?

- une maladie
- Un accident (par ex. accident de circulation, exercice d'une activité professionnelle ou sportive, violence, etc.)
- Une autre origine (par ex. éventuelle erreur médicale, infection contractée dans un hôpital, blessure causée par un animal, des produits, suicide, etc.)

Remarques complémentaires à l'événement

7.4 Avez-vous demandé ou touchez-vous des prestations ?

De la SUVA ?

oui non

Si oui :

Nom et adresse de l'assurance ou de l'agence compétente

Référence (par ex. numéro d'accident ou de rente)

D'une autre assurance dans le cadre de l'assurance-accidents obligatoire ?

oui non

Si oui :

Nom et adresse de l'assurance ou de l'agence compétente

Référence (par ex. numéro d'accident ou de rente)

De l'assurance militaire ?

oui non

Si oui :

Nom et adresse de l'assurance ou de l'agence compétente

Référence (par ex. numéro d'accident ou de rente)

8. Employeur de la personne décédée

Indiquer **tous** les employeurs (nom, adresse et période) des **deux années précédant** immédiatement le décès. En cas de perception d'indemnités de l'assurance-chômage, prière d'indiquer la caisse de chômage.

Employeurs / Caisse de chômage

de

jj, mm, aaaa

à

jj, mm, aaaa

Employeurs / Caisse de chômage

de

jj, mm, aaaa

à

jj, mm, aaaa

9. Employeur de la personne soumettant la demande

Indiquer **tous** les employeurs (nom, adresse et période) des **deux années précédant** immédiatement le décès. En cas de perception d'indemnités de l'assurance-chômage, prière d'indiquer la caisse de chômage.

Employeurs / Caisse de chômage

de	à
----	---

jj, mm, aaaa

jj, mm, aaaa

Employeurs / Caisse de chômage

de	à
----	---

jj, mm, aaaa

jj, mm, aaaa

10. Versement de la rente

La rente de survivant est versée directement sur le compte bancaire ou postal personnel de la personne survivante.

Titulaire du compte

--

Nom et adresse de la banque / poste

--

IBAN

CH

Remarque:

Les demandes de versement à un tiers ou à une autorité doivent être présentées au moyen du formulaire ad hoc et dûment motivées.

Annexes

Pièces jointes à la demande :

- Copie de l'acte de nomination du curateur
- Copie de la description des obligations et des tâches du curateur
- Procuration pour le représentant (original)
- Pièces d'identité établissant clairement l'identité de toutes les personnes mentionnées dans la demande (par ex. livret de famille, permis d'établissement ou de séjour, attestation de domicile, récépissé des papiers déposés, passeport, carte d'identité, livret pour étranger) (copies)
- Pour les parents non mariés, copies de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives
- Copie de la décision de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives
- Conventions des parents concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives
- Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)
- Copie de permis de séjour
- Attestations d'activité lucrative à l'étranger permettant de connaître les périodes de cotisation aux assurances sociales étrangères (certificats de travail et fiches de salaire) (copies)
- Dispositif de jugement de divorce ou de séparation avec attestation de l'entrée en force, convention de divorce ou de séparation approuvée par un juge, acte de naissance des enfants, certificat de vie, acte de décès (copies)
- Demande de versement de prestations à un tiers ou à une autorité qualifiée (formulaire 318.182)
- Preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage
- Pour les enfants, joindre une copie du livret de famille, du certificat de famille ou de l'acte de naissance
- Autre